Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 25 AVRIL 2017**

**Etaient présents** : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, COULLE Katia, MULET Xavier, DROY Nathalie.
**Pouvoir** : Mme PROISY Stéphanie à Mme ROY Josette.
**Absents Excusés :** Mme LIEVOIS Michèle, Mrs ITTELET Robert, ANUSET Jean-Marc
**Absents** : Mrs CHOPIN Christophe, FOUCHER Loïc, DUBREUCQ Geneviève.

Mme DROY Nathalie est élue secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :
- Vote du Compte Administratif 2016
- Approbation du Compte de Gestion 2016 du Receveur
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2017
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

**Délibérations à prendre :**
**1**/Demande de FDAL dans le cadre des rencontres internationales des jeux traditionnels.
**2**/Tac Tic Animation : Contrat de projet 2017-Développement social.
**3**/USEDA : Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de service en matière énergétique.
**4**/Nouvelles numérotations de voirie.
**Délibération à rattacher à la séance du 28 mars 2017** :
Demande de dotation de soutien à l'investissement public local.

Synthèse des commissions,
Infos diverses
Questions diverses.

---

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il donne lecture du pouvoir de Mme PROISY Stéphanie à Mme ROY Josette et indique que Mme LIEVOIS Michèle, Mrs ITTELET Robert et ANUSET Jean-Marc sont absents excusés.

Mme DROY Nathalie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents deux points à ajouter :
- projet « Elaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal »

- ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000.00€

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2017, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Vote du compte administratif 2016**

En présence de Mr MARTIN, Receveur Municipal.
Le Compte Administratif 2016 sera évoqué par chapitre suite à la commission des finances du 28 mars 2017.
Le Compte Administratif 2016 se décompose ainsi:

| | |
|---|---|
| Réalisation des Dépenses de fonctionnement : | 745 409.04€ |
| Réalisation des Recettes de fonctionnement : | 842 838.33€ |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 : | 97 429.29€ |
| Résultat de fonctionnement cumulé 2016 : | 490 264.95€ |

Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.

| | |
|---|---|
| Réalisation des Dépenses d'investissement : | 690 185.91€ |
| Réalisation des recettes d'investissement : | 392 625.37€ |
| Résultat d'investissement de l'exercice 2016 : | - 297 560.54€ |
| Résultat cumulé d'investissement de clôture 2016 : | - 389 158.42€ |

Restes à réaliser en investissement :

| | |
|---|---|
| Reste à réaliser Dépenses : | 22 413.06€ |
| Reste à réaliser Recettes : | 107 682.68€ |

Le Maire : « des questions sur cette section ? »
Pas de question.
Après lecture du Compte Administratif 2016, le Maire se retire, Mme Josette ROY, Doyenne d'âge, propose de passer au vote du Compte Administratif 2016.
Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0
Le Compte administratif 2016 est voté à l'unanimité.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2016 du Receveur Municipal**
Mr MARTIN, Receveur Municipal, confirme que le compte de gestion concernant le budget de la commune pour l'année 2016, est conforme à celui du compte administratif 2016 tenu par le Maire.
Monsieur Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, propose donc de l'adopter.
Le Conseil Municipal vote pour : 9 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2016 du Receveur Municipal.

**Objet : affectation du résultat de l'exploitation de 2016**
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr VIEVILLE, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.
Constate que le compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Résultat de Fonctionnement cumulé : 490 264.95€
Résultat d'investissement cumulé : - 389 158.42€
**Restes à réaliser en investissement** :
Reste à réaliser Dépenses : - 22 413.06€
Reste à réaliser Recettes : 107 682.68€
==========
Reste à réaliser solde : 85 269.62€
1068 affectation en réserve : 303 888.80€
**REPORT EN FONCTIONNEMENT : 186 376.15€**
Le Conseil Municipal vote pour : 9 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme ci-dessus au budget primitif 2017.

Mme Geneviève DUBREUCQ arrive à 18 heures 50.

**Budget primitif 2017 :**
Le Budget Primitif est présenté en détail pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Total Dépenses 2017section de fonctionnement : 1 072 469.15€
Total Recettes 2017 section de fonctionnement : 1 072 469.15€

Total Dépenses 2017 section d'investissement : 1 694 286.60€
Total Recettes 2017 section d'investissement : 1 694 286.60€

**Liste des programmes d'investissement 2017** :
LOGO-SITE INTERNET-CHARTE GRAPHIQUE
PROJET AMENAGEMENT CAMPUS SCOLAIRE SECURISATION
REFECTION TOITURE SACRISTIE
ACHAT D'OUTILLAGE
EMBELLISSEMENT VILLAGE
ACCESSIBILITE LOCAUX COMMUNAUX
ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT (balayeuse et chargeur frontal)
SANITAIRES A L'EGLISE SAINT MARTIN
ILLUMINATIONS DE NOEL
REFECTION DE TROTTOIRS
REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE EP 257
CREATION EQUIPEMENTS CITY STADE
CREATION D' UNE SALLE CULTURELLE
AMENAGEMENT RESEAUX ELECTRIQUES USEDA
AIRE DE JEUX A RICHAUMONT
REPRISE DE CONCESSIONS
PLAN LOCAL D'URBANISME
RD588 RUE DE MARLE TROTTOIRS
RD26 ET 29 RUE JEAN SUSINI TROTTOIRS EGLISE
ACHAT DEUX EXTINCTEURS
PRATIQUABLES POUR PODIUM
MENUISERIES LOGEMENTS 4 RUE DES ALOUETTES
LOGEMENTS ADAPTES POUR SENIORS NON DEPENDANTS

Les subventions prévues au budget 2017 seront demandées aux divers organismes.

**Objet : Vote des taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales année 2016**

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.
Monsieur MARTIN apporte quelques explications. SAINS-RICHAUMONT se trouve en 5ème position fiscale, la commune perçoit environ 210 000€ en contribution.
572 foyers fiscaux.
55% de foyers non-imposables.
Reste 280 foyers fiscaux.
Le Maire : « Y a- t-il des questions ? »
Pas de questions ;
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.
L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux applicable à chacune des taxes directes locales pour 2017,vote pour : 10 contre : 0 abstention : 0 à l'unanimité ne pas augmenter les taux d'imposition et de retenir les taux suivant pour l'année 2017 :

| | |
|---|---|
| Taux de TAXE D'HABITATION : | 20,93% |
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : | 15,83% |
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : | 29.11% |

Mme PROISY Stéphanie arrive à 19 heures 47.

**Le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2017**

Y a- t-il des questions ?
Réponse : Non.
Il est décidé de passer au vote :
Vote : pour 10, contre : 0, abstention : 0
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017.

**Objet : Demande de subvention Fonds Départemental d'Animation Locale (F.D.A.L.) 2017**

Dans le cadre des rencontres internationales des jeux traditionnels, les Olympiades sont avant tout prétexte à des échanges amicaux entre jeunes d'origine et deux pays différents. Les jeux traditionnels sont un support intéressant pour ces rencontres parce qu'ils proposent des confrontations ludiques et des contacts vrais sans barrière de la langue. Cette universalité est un élément important puisqu'elle peut être porteuse de paix et de fraternité. Certains enfants de l'école de Sains-Richaumont ont déjà participé à des rencontres internationales en Tunisie avec leurs enseignants.
Le choix de Sains Richaumont pour l'organisation a donc été naturel. La représentation nationale se fait sur la base d'une équipe de 4 jeunes de 10 à 12 ans. Le budget prévisionnel se porte à 16800 €.
L'essentiel des dépenses consiste à assurer le déplacement de l'aéroport à Sains-Richaumont ainsi que du lieu d'hébergement aux installations sportives de Sains Richaumont. Les dépenses concernent aussi la restauration et l'hébergement.

Le Maire propose de demander une subvention Fonds départemental d'animation locale pour cette manifestation.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une demande de subvention FDAL et à signer la convention relative à l'attribution de l'aide.

**Objet : Tac Tic : Contrat de projet 2017-Développement social.**

Le Maire propose de signer la convention « Contrat projet 2017-Développement social à Sains-Richaumont ». **ACTIONS** :

- Réseau assistantes maternelles (RAM)
- Loisirs pour tous
- Séjours adolescents
- Loisirs adolescents
- Education à la santé

**Secteur jeunesse** :

L'activité club jeunes gérée par TAC-TIC animation. L'objet de ce contrat hormis de favoriser l'accès des jeunes aux loisirs sportifs, culturels et aux vacances consiste à subventionner la commune par la CAF.
Mémoire de frais établi selon la convention « Contrat projet 2017-Développement social à Sains-Richaumont » **Section jeunesse : contribution : 6 085€** à verser à la signature de la convention.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

**Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Le coordonnateur du groupement est l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne)
La Commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.
En conséquence, il vous est demandé :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

La participation financière est de 100 euros par point de livraison avec un plafond de 9600 euros.
Cochez-la ou les case(s), des différents contrats d'énergies, que la collectivité souhaite transférer au groupement de commande :

☐ **Lot 1** : comptage inférieur à 36 kVa (C5) pour l'éclairage public

**X <u>Lot 2</u>** : comptage inférieur à 36 kVa (C5) pour les résidentiels
**X <u>Lot 3</u>** : comptage compris entre 36 kVa et 250 kVa (C4)
☐ **<u>Lot 4</u>** : comptage supérieur à 250 kVa (C3)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

**<u>Objet : Nouvelles numérotations de voirie.</u>**
M. Le Maire indique qu'il y a lieu de mettre en place une numérotation de voirie dans la rue de l'école maternelle afin de faciliter les livraisons et l'acheminement du courrier. En prenant en compte la numérotation existante de la médiathèque communale (au n°6), il propose la numérotation suivante :

- Locaux du stade : 5, rue de l'école maternelle
- Ancienne école maternelle : 8, rue de l'école maternelle
- Ecole primaire : 10, rue de l'école maternelle
- Bureau du syndicat scolaire : 10 bis, rue de l'école maternelle
- Collège Quentin de La Tour : 12, rue de l'école maternelle

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

**<u>Objet : Demande de dotation de soutien à l'investissement public local.</u>**
Le Maire propose de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet **« construction d'une salle culturelle »**, au taux de 15 % du montant hors taxes des travaux.
Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
<u>Plan de financement de l''opération</u> :
COUT HT 833 000.00€
COUT TTC 999 600.00€
Subvention DSIL 15% du coût HT……124 950.00€
Subvention DETR 40% du coût HT……..333 200.00€
Subvention PRADET (région) 5% du coût HT…...41 650.00€
Subvention DEPARTEMENT 5% du coût HT……41 650.00€
Charge de la commune……...291 550.00€
Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet « construction d'une salle culturelle » et le plan de financement ci-rapportant.

**Objet : Ligne de trésorerie**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil Municipal, Mme DROY Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, des projets envisagés par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : ACCESSIBILITE DES LOCAUX COMMUNAUX- CONSTRUCTION D' UNE SALLE CULTURELLE-AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES-REPRISE DE CONCESSIONS DE CIMETIERE.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des **intérêts par périodicités trimestrielles**, indexés sur **l'Euribor 3 mois +1.10 soit le 18/04/2017 : -033% +1.10%.**

Taux plancher = index lors de l'émission du contrat + marge.

**Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20% du montant contracté.**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur VIEVILE Jean-Pierre, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

**Objet : projet « Elaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal »**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les évolutions du code de l'urbanisme et présente l'opportunité et surtout l'intérêt pour la commune de se doter d'un PLU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2017 le projet « élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal » conformément au code de l'urbanisme.

**Synthèse des commissions :**

Réunion des commerçants, ils se sont réunis trois fois en présence de membres du conseil municipal, puis le 24 avril entre eux, environ 16 commerçants, artisans étaient présents. La volonté de créer une association est en bonne voie, le siège social se trouvera en mairie, une salle sera mise à disposition tous les derniers lundi du mois. Les services de la mairie prendront les renseignements utiles afin de créer et déclarer cette association.

**Infos :**

Villes et villages fleuris : Le jury régional visitera notre commune le mardi 5 septembre 2017 de 9 heures 45 à 10 heures 45.

Friterie : Mme HILLION a cessé son activité.

Le Maire indique que le projet de chambre funéraire des Ets LESUR se poursuit.

Recrutement de Mr PHILIPPOTEAUX Noël de HOUSSET, en contrat d'insertion 20h/semaine.

Etude d'implantation de la salle culturelle : une réunion est prévue le 3 mai 2017 à 17 heures avec le cabinet d'étude BAUER.

Micro-crèche, table ronde avec les maires du canton, la CAF, la PMI, les délégués communautaires et le Maire. Absence de la CAF et de la PMI.
Mr VERON a proposé une nouvelle rencontre, elle a eu lieu, mercredi dernier. Mme DOUCY Béatrice Maire de HOUSSET, a mené la réunion.
Mr TELLIER, Maire de LE HERIE LA VIEVILLE a pris la parole, il indique qu'il est favorable à la micro crèche de Sains-Richaumont et aussi à celle de LE HERIE LA VIEVILLE, il explique que ce ne sera pas le même public et qu'il y aura un manque de place sur SAINS-RICHAUMONT, pour répondre à toutes les demandes.
Priorité à la micro crèche de SAINS-RICHAUMONT.
Le Président de la CCTC a proposé une nouvelle rencontre avec les Maires de l'ancien canton de SAINS-RICHAUMONT, Mr Pierre-Jean VERZELEN, la CAF et la PMI.

Monsieur MULET Xavier : « *Voilà presque 10 ans déjà que j'ai en charge au sein du conseil municipal l'entretien des chemins ruraux pour l'usage du monde agricole.*
*Cette politique étant basée sur le principe du « donnant », c'est-à-dire que la commune dédiait un budget annuel pour cette action sans condition ou presque.*
*Depuis 3 années, j'ai arrêté cette action pensant qu'il était temps que celle-ci soit conditionnée sur un principe de « donnant – donnant ». C'est-à-dire que l'entretien financé par la Commune ce serait fait sur des chemins qui retrouvent leur largeur et un respect des haies.*
*N'ayant pas réussi à mettre en place cette politique (manque de motivation des agriculteurs, attente de la Charte, référencement des chemins par une association), je ne souhaite plus exercer cette responsabilité »*
M. Vincent LAMOUREUX comprend mais trouve dommage de s'arrêter maintenant que la charte est rédigée et que le recensement des chemins est en cours

Monsieur Vincent LAMOUREUX : recensement des chemins, rencontre vendredi dernier avec l'Association Chemins de Picardie, celle-ci propose de venir sur le terrain.

**Questions diverses.**
NEANT

**Séance levée à 20 heures 30**